

Budget des dépenses

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, dans le secteur que je représente, c'est-à-dire la Fonction publique du Canada, le budget des dépenses indique une tendance qui m'inquiète beaucoup. Le ministre se fait fort de diminuer la taille de la fonction publique; pas de beaucoup, mais en termes de personnes et de familles touchées, cela représente beaucoup de monde. D'un autre côté, les prévisions budgétaires indiquent une augmentation du montant versé aux consultants privés. Je voudrais savoir comment le ministre justifie ce genre de choses, qui semble totalement illogique. en ce sens que tout ce qu'on fait, c'est gratter d'un côté pour dépenser davantage ailleurs, ce qui revient en fait à faire de moins en moins appel aux compétences qu'on a déjà dans la fonction publique. Comment le ministre explique-t-il cela?

M. Andras: Je conseillerais au député de prendre un jour ou deux pour vérifier ce qu'il avance au sujet de l'augmentation du coût des consultants. Cette situation est des plus irritante pour moi, car j'ai essayé d'expliquer en privé à certains de mes collègues d'en face qu'il y a eu un malentendu. Cette somme de 1 milliard de dollars comprend l'achat, par l'entremise des provinces, de cours de formation de la main-d'œuvre et de formation professionnelle des adultes.

● (1610)

Une voix: Donnez-nous un compte détaillé.

M. Andras: Il y en a un spécial dans le Livre bleu. Je ne me souviens pas de la page exacte, mais j'espère que les députés l'ont lu attentivement. Ils n'y trouveront pas, à mon avis, d'augmentation sensible des frais de service de conseillers de l'extérieur. Le montant total des frais a peut-être sensiblement augmenté, mais ils correspondent entre autres à des mesures d'encouragement de l'emploi que réclame vivement le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). Il s'agit notamment de la formation de la main-d'œuvre que je connais assez bien. Dans ses généralités, monsieur l'Orateur, le député a dit que l'on avait parlé de «réduction de la Fonction publique». Ce n'est pas le cas. Il s'agit d'une diminution du taux de croissance de la Fonction publique et non d'une réduction proprement dite. Franchement, je souhaiterais voir une croissance zéro. En effectuant une analyse détaillée de divers ministères, nous en sommes arrivés à la conclusion que nous pourrions très bien en 1977-1978 nous accommoder d'un accroissement de 2,081 année-hommes dans la Fonction publique. Je n'irai pas par quatre chemins, j'ai l'intention de suivre cela de près.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai entrepris d'examiner la question des conseillers et j'aimerais avoir la possibilité d'étudier le détail des dépenses. En préambule à une deuxième question, je dirai au ministre que l'une des préoccupations au sein de la Fonction publique, c'est le recours croissant aux services de gens de l'extérieur alors qu'il y a sur place des personnes ayant les compétences voulues pour remplir ces tâches. A mon avis, nous devrions avoir recours à leurs services en priorité.

La deuxième question que j'aimerais soulever est celle du Règlement de la Chambre. J'en ai déjà saisi le premier ministre (M. Trudeau) avant-hier. Je veux parler en particulier du pouvoir qu'a le comité des comptes publics de citer des témoins à comparaître, d'examiner et de choisir les témoignages qu'il veut entendre. Le ministre s'est dit disposé à étudier le fon-

ctionnement du comité. Est-il disposé à recommander à ses collègues un élargissement de mandat, de façon à accroître les pouvoirs d'enquête qu'a le comité dans le cadre de notre régime parlementaire? Est-il prêt à appuyer le comité des comptes publics et à lui accorder les pouvoirs nécessaires pour examiner de près les dépenses gouvernementales?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, le député m'entraîne dans une affaire de grande envergure. Même si cela ne me semble pas impossible, je ne vais pas en parler aujourd'hui. Je réexaminerai toute cette question avec le plus grand soin.

Si vous le permettez, j'en reviendrai au préambule, monsieur l'Orateur. S'il y a à la Fonction publique des personnes ayant les compétences nécessaires pour analyser une question donnée, il va sans dire que nous ne devrions pas avoir recours à des services de l'extérieur, car il y aurait là double emploi.

Il y a cependant des cas où nous voulons avoir une confirmation ou un point de vue différent et je pense que nous avons raison, à condition de ne pas aller trop loin. Tout dévoué qu'il soit aux intérêts de ses électeurs d'Ottawa, le député n'osera tout de même pas nous demander de créer des services permanents de consultation, quand il suffit d'acquiescer un droit pour obtenir en deux mois les renseignements désirés. On évite ainsi d'alourdir la Fonction publique en recrutant des spécialistes, avec leur secrétaire et tout ce qui s'ensuit. A condition de ne pas être poussée à l'excès, cette solution est évidemment meilleure.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je tiens à ce que le ministre me comprenne bien. Ce que je soutiens, c'est que la Fonction publique du Canada est à beaucoup d'égards sous-utilisée et privée de missions intéressantes. Un de ses prédécesseurs a déjà reconnu qu'il y avait là effectivement un problème. Nous pourrions peut-être reprendre cette question dans d'autres endroits.

Pour en revenir au budget, bien des crédits, c'est un fait, ne sont pas examinés en comité, et le Parlement approuve les yeux fermés des milliards et des milliards de dollars de dépenses. Le ministre consentirait-il à nous dire ce qu'il pense du Règlement de la Chambre? Y a-t-il quelqu'un qui veuille bien proposer qu'on nous donne les moyens d'examiner sans aucune contrainte les dépenses de certains ministères, ici ou ailleurs? Qu'une procédure soit prévue pour le contrôle des politiques de l'État, de ses dépenses et de ses programmes? Est-ce que le gouvernement ne voudrait pas envisager cela?

M. Andras: Sans aller trop loin, monsieur l'Orateur.

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggart): A ce propos, monsieur l'Orateur, il n'est pas nécessaire de rappeler au ministre que le contrôle des dépenses de l'État est l'une des principales fonctions du Parlement. Ce rôle traditionnel tient encore une place très importante dans nos attributions.

Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a signalé au ministre que, depuis trois ans, pas un seul article du budget de certains ministères n'a été examiné. Je pense, par exemple, aux Postes. C'est incroyable, surtout en raison des difficultés qu'ont connues les Postes depuis trois ans. A voir fonctionner cet important ministère, on se demande à quelle planification le gouvernement peut bien s'y livrer en ce qui a trait à l'examen des affaires de ses ministères.